



C.C.A.S. DE LA VILLE DE SAINTE-ADRESSE

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le C.C.A.S de la ville de Sainte-Adresse; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et exécutées pour l'année considérée.

A la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N + 1, l'ordonnateur (le Président) établit le compte administratif du budget primitif.

Le compte administratif permet ainsi à l'ordonnateur de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées :

- . Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectuées en dépenses (mandats) et en recettes (titres).
- . Il présente les résultats comptables de l'exercice.
- . Il est soumis pour approbation par l'ordonnateur au conseil d'administration qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2017 a été voté le 20 mars 2018 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande au bureau du C.C.A.S. aux heures d'ouverture. Il est exactement conforme au compte de gestion qui retrace l'exécution budgétaire constatée par le trésorier municipal en application du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre établissement. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des aides aux personnes en difficulté; de l'autre, la section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer la gestion au quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du C.C.A.S.

1) Les recettes de fonctionnement correspondent surtout à la subvention de la Ville (75.000 €) qui représente 86 % des recettes réelles de fonctionnement. Les autres recettes proviennent de la vente de produits (une partie des sommes encaissées au titre des concessions de cimetières) pour 11% (10.000 €) et des libéralités (souscription auprès des Dionysiens), 2% (1.700 €)

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 86.806,92 €.

2) Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des achats de fournitures diverses, y compris les colis repas pour 14 % (8.800 €) et surtout des aides apportées aux personnes en difficulté : 85 % (50.786 €) des dépenses totales de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 61.552,96 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne réelle de l'établissement : 27.262,50 € pour 2017.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	11.999,83 €	Recettes des services	10.114,00 €
Autres dépenses de gestion courante	47.544,49 €	Subvention de la Ville	75.000,00 €
		Recettes exceptionnelles	1.692,82 €
Total dépenses réelles	59.544,32 €	Total recettes réelles	86.806,82 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2.008,64 €		
Total général	61.552,96 €	Total général	86.806,82 €

Commentaires concernant les données de ce tableau :

Le résultat de l'exercice 2017 se chiffre donc en fonctionnement à 25.253,86 €. En y rajoutant le montant inscrit en réserve au chapitre R002 correspondant à l'excédent de fonctionnement 2016 qui se chiffrait à 56.761,06 €, on obtient le résultat cumulé de clôture qui est donc de 82.014,92 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement du C.C.A.S. regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique et également des sommes mandatées au titre des prêts accordés par le C.C.A.S.
- en recettes, pour l'essentiel, elles consistent en remboursement de prêts.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Autres dépenses (prêts)	5.280,00 €	Remboursement de prêts	5.280,00 €
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	2.008,64 €
Total général	5.280,00 €	Total général	7.288,64 €

Le résultat de l'exercice pour 2017, en section d'investissement, se chiffre donc à 2.008,64 € ; il conviendra d'y ajouter le résultat excédentaire de l'exercice 2016 (25.928,50 €) pour obtenir le résultat cumulé de clôture qui se chiffre ainsi à 27.937,14 €.

III. Les données synthétiques du Compte Administratif – Récapitulation (tableaux joints)

Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses : 61.552,96 €
- Recettes : 86.806,92 €

Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses : 5.280,00 €
- Recettes : 7.288,64 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Sainte-Adresse le 25 mai 2018

Le Président,

Hubert Dejean de la Bâtie

C.C.A.S

Compte administratif 2017

Fonctionnement

Dépenses

011 : 11.999,83 €
65 : 47.544,49 €

Dépenses de gestion : 59.544,32 €

67 : 0,00 €

Dépenses réelles 54.544,32 €

042 : 2.008,64 €

Dépenses d'ordre

Total dépenses de
Fonctionnement 61.552,96 €

Recettes

70 : 10.114,00 €
74 : 75.000,00 €

Recettes de gestion : 85.114,00 €

76 : 0,00 €

77 : 1.692,82 €

Recettes réelles 86.806,82 €

Épargne de gestion : 25.569,68 €

Épargne réelle : 27.262,50 €

Résultat de l'exercice : 25.253,86 €
Résultat cumulé : 25.253,86 € + R002 56.761,06 € = 82.014,92 €

C.C.A.S

Compte administratif 2017

Investissement

Dépenses

27 : 5.280,00 €
5.280,00 €

Recettes

27 : 5.280,00 €
Recettes réelles : 5.280,00 €

040 : 2.008,64 €

Recettes d'ordre

Total dépenses
D'investissement 5.280,00 €

Total recettes
d'investissement 7.288,64 €

Résultat de l'exercice : 2.008,64 €
+ 25.928,50 € R001

Résultat cumulé de clôture : 27.937,14 €